

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2025

**N°020/31-03-2025**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29    Présents : 27

Absent : 0

Procurations : 2

Date de convocation : 14 mars 2025

Date d'affichage : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Kathy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELLIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Jean CLARAC, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Thomas GERACI, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Monsieur Christophe CELIE donne procuration à Monsieur Franck FIANDINO  
Madame Florence MARCHETTI donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES

**Absent :**

Néant

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Mustapha MARCHOUD

**AFFAIRE N°7**

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Affectation des résultats de l'exercice 2024 - Budget général – Approbation**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Franck FIANDINO, Adjoint délégué aux finances, expose :

L'adoption du Compte Administratif fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- section d'investissement :	- 1 455 973.23 €
- section de fonctionnement :	815 482.46 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour

assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, ce compte doit couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement et assurer l'équilibre réel du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité, 23 voix pour et 6 voix contre (N ANSIDEÏ, P HEYMES, N LEFEUVRE, T GERACI, F ROUMANOS, F MARCHETTI) :**

- D'affecter :

1- le résultat de fonctionnement :

- Report en section de fonctionnement (002) : 0,00 €
- Affectation à la section d'investissement, en recette, au compte 1068 : 815 482.46 €

2- le solde d'exécution de la section d'investissement à cette même section, en dépense, au compte 001 : - 1 455 973.23 €

- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable de la Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet